

05

R A P P O R T

OBJET : OFFICE DE TOURISME METZ-CATHEDRALE : SUBVENTIONS 2011

L'Office de Tourisme de Metz, par sa présence et ses nombreuses activités, est l'un des principaux acteurs locaux participant pleinement au développement de l'attractivité de la Ville de Metz et à son dynamisme économique.

Pour lui permettre d'offrir un service de qualité au public (touristes et résidents messins) et aux professionnels du tourisme et de maintenir son classement 4 étoiles, l'Office de Tourisme bénéficie du soutien financier de la Ville de Metz.

L'accueil, l'information des clientèles touristiques et des résidents, ainsi que la promotion de la destination Metz font partie des principales missions exercées par l'Office de Tourisme de Metz-Cathédrale afin d'accroître les retombées économiques liées à l'activité touristique, et au développement culturel.

En 2010, les actions de l'Office de Tourisme se sont principalement focalisées sur l'ouverture du Centre Pompidou-Metz qu'il a accompagnée lors de la semaine inaugurale par la présence de stewards répartis sur toute la ville. Dans le prolongement de cet événement, l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale a notamment contribué au rayonnement du Centre Pompidou-Metz en y animant l'espace d'informations et de découverte « ici et là », en favorisant la tenue de la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain les 27 et 28 mai et la mise en place du Citypass (comprenant pour 10 € : une visite du CPM, des Musées de la Cour d'Or, une visite audioguidée et une journée de voyages illimités sur le réseau TCRM).

En 2011, l'Office de Tourisme s'appuiera sur la dynamique créée autour de l'ouverture du Centre Pompidou-Metz (530.000 contacts depuis janvier 2010 contre 385.000 en 2009), pour poursuivre sa stratégie d'actions visant à confirmer la dimension de notre Ville comme destination touristique de court séjour et à l'inscrire clairement dans le paysage touristique international en misant sur ses atouts comme :

- la desserte TGV Est, le Centre Pompidou-Metz...
- des événements porteurs : Nuit Blanche, fêtes de la Mirabelle, Metz-Plage, Marathon, Saint Nicolas, les marchés de Noël,
- les qualités architecturale et environnementale de la ville de Metz et son art de vivre (signature gastronomique « Les Tables de Rabelais »).

Les actions de promotion et de communication qui seront menées en coordination, voire mutualisées, avec les partenaires institutionnels que sont :

- le Centre Pompidou-Metz,
- la Ville de Metz,
- Metz Métropole Développement,
- l'Office du Tourisme de Nancy,
- le Comité Départemental du Tourisme,
- le Comité Régional du Tourisme de Lorraine,
- avec le concours et l'expertise d'Atout France, et au sein de réseaux tels que le Club Tourisme en Ville, Quattropole et le Sillon Lorrain

accompagneront l'attractivité du Centre Pompidou-Metz par un ancrage auprès des professionnels du tourisme, des médias et des clientèles cibles de "city breakers".

Elles permettront aussi de développer la notoriété de la destination sur les marchés proches comme sur les marchés lointains et de manière générique d'accroître les retombées pour l'ensemble du territoire en favorisant la consommation de produits et services.

Pour donner à l'Office de Tourisme les moyens de remplir son rôle et de mener ses actions, la Ville de Metz confortera son soutien financier en 2011 à travers le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 294 000 € (+2,4%) et d'une subvention d'équipement de 27 200 €.

L'ensemble de ces dispositions figure dans la convention d'objectifs et de moyens qui sera conclue avec l'Office de Tourisme et qui est annexée au présent rapport.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider le versement de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée.

D'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : OFFICE DE TOURISME METZ-CATHEDRALE : SUBVENTIONS 2011

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L. 2311.7 et L. 2541-12,

Vu la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association dénommée « Office de Tourisme – Metz Cathédrale »,

Considérant que l'Association dénommée « Office de Tourisme – Metz Cathédrale » assure des missions d'accueil, d'information et de promotion au sens de l'article 10 de la loi du 23 décembre 1992,

Décide d'accorder à l'Office de Tourisme de Metz Cathédrale une subvention de fonctionnement de 1 294 000 € et une subvention d'équipement de 27 200 €,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe,

Ordonne les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER